

## Dévoilement des gagnants du concours du *Fonds communautaire Aviva*

Le Paradis apprenait ce matin que son projet de complexe culturel ne fait pas partie des gagnants du concours du *Fonds communautaire Aviva*.

S'étant taillé une place parmi les demi-finalistes en octobre dernier, le Paradis avait mené une vaste campagne sous le thème **votezparadis.com** en décembre afin d'inciter les gens à voter en ligne pour le projet. L'extraordinaire mobilisation de la communauté lui avait alors permis d'accéder à la finale du concours.

Le jury, composé de dix personnalités issues de différents milieux, a élu douze gagnants en fonction d'un pointage basé sur cinq critères spécifiques. Parmi ces critères, *les chances de succès du projet*, reposant sur la confirmation des partenaires financiers majeurs au projet, a porté ombrage à la candidature du Paradis, qui attend toujours l'annonce officielle du financement du *Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*.

L'impact, la longévité et la durabilité, l'originalité et la qualité de la soumission constituaient les autres critères, critères pour lesquels le Paradis était très bien positionné.

La Coopérative Paradis tient à profiter de l'occasion pour remercier de tout cœur tout ceux et celles qui soutiennent la Coopérative, qui croit en sa mission et qui ont voté quotidiennement pour son projet au concours du *Fonds communautaire Aviva*.

**Merci de votre présence et de votre soutien ! Merci pour cette belle mobilisation qui a permis à la communauté de s'approprier ce grand projet culturel qui fera très bientôt la fierté de toute la population bas-laurentienne !**



Les architectes Proulx et Savard

### Remerciements:

*Un merci tout particulier à Jacques Bérubé, Thomas Aubert, Soliel Perrault, Éric Forest, Guy Dionne, Ginette Lepage, Claude Fortin, Jean-Marc Vincent, David Savard, Sébastien Gagné, la Ville de Rimouski, TV Cogeco, Atena, le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, la Chambre de commerce de et l'industrie Rimouski-Neigette, le Réseau accès crédit, Paraloeil, le Centre d'artistes Caravansérail, la LIR, le journal du Mouton Noir et les Assurances Claude Belzile.*

La Coopérative Paradis, qui compte 11 organismes culturels membres, est un espace de diffusion et de création artistique ayant pour mandat de soutenir l'ensemble de la communauté culturelle en rendant ses lieux accessibles à toutes et à tous.